



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 381 - 13 juin 2024



ÉDITO



Didier-Roland Tabuteau, vice-président du Conseil d'État

A l'occasion de la publication du rapport annuel du Conseil d'État pour l'année 2023, Didier-Roland Tabuteau, son vice-président, revient sur une étude, un arrêt et un avis ayant marqué l'année 2023, rappelant ainsi la diversité des rôles de la juridiction administrative.

[Lire la suite](#)



Institutions

Publication du rapport 2023 de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Créée en 2013, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a célébré en octobre son 10e anniversaire. Dans son rapport d'activité, publié en juin, elle dresse le bilan de son activité et présente des pistes d'évolution de ses missions pour les années à venir.

[Lire l'article](#)

Le suivi de l'application des lois en chiffres

Le site vie-publique.fr a publié une étude sur 20 ans de statistiques de l'activité normative à partir des indicateurs établis par le Secrétariat général du Gouvernement. De son côté le Sénat a publié son bilan annuel de l'application des lois.

La direction de l'immobilier de l'État publie son rapport d'activité 2023

Le rapport de la DIE fait état d'une baisse de 10 % de la consommation d'énergie de l'État, soit une facture diminuée de 150 millions d'euros. Les redevances domaniales ont, pour leur part, augmenté de 20 %, atteignant 1 milliard d'euros. 645 biens ont été cédés pour des gains de près de 280 millions d'euros. Rappelons que la DIE est chargée de valoriser et gérer le parc immobilier de l'État. Parmi ses priorités : la sobriété énergétique du parc immobilier de l'État (95,9 millions de m²), l'adaptation aux évolutions des modes de travail et la qualité de l'accueil du public.

[Accéder au document](#)

Juridictions



Tout savoir sur les modes amiables de résolutions des litiges

Vous souhaitez trouver un accord amiable à un litige et éviter de saisir la justice ? Vous ne savez pas comment procéder ? Pour vous aider dans vos démarches, le site du ministère de la Justice met à votre disposition des fiches pratiques sur les modes amiables de résolution des différends. Conciliation médiation, procédure participative... vous saurez tout sur le coût, la durée ou les modalités d'activation de ces solutions.

[Accéder au document](#)

Commande publique



Le Conseil d'État rappelle la responsabilité du maître d'ouvrage en cas d'absence de paiement du solde du marché au constructeur, y compris lorsque cette mission est confiée à un mandataire

Même lorsque le maître d'ouvrage a conclu un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage comprenant le versement de la rémunération au constructeur, il demeure responsable envers le constructeur lorsque celui-ci ne reçoit pas le paiement du solde du marché.

[Lire l'article](#)

La seule circonstance que l'offre d'un candidat évincé aurait été sous-évaluée ou mal évaluée ne suffit pas à justifier une indemnisation de son manque à gagner

Pour obtenir une indemnisation de son manque à gagner, le candidat évincé doit non seulement démontrer que son offre a été sous-évaluée ou mal évaluée, mais également que sans ces irrégularités, elle aurait été mieux classée que celles des autres candidats et qu'il avait ainsi des chances sérieuses d'emporter le contrat au contraire de tous les autres candidats.

[Lire l'article](#)



**Finances
publiques**

Améliorer l'état des comptes sociaux : les propositions de la Cour des comptes

Dans son rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale, la Cour des comptes met en avant plusieurs sources d'économies potentielles pour redresser les comptes sociaux et dégage des pistes d'amélioration de la qualité de la dépense sociale.

[Lire l'article](#)

Avis du CESE sur le financement des associations

Dans son avis de mai 2024, le Conseil économique social et environnemental rappelle que les associations assurent des services d'intérêt général en matière de santé, d'action sociale, de culture, d'éducation et d'environnement dans tous les territoires. Le CESE observe que la part des subventions dans le budget des associations a baissé de 41% entre 2005 et 2020, ce qui les pousse vers une marchandisation au détriment de leur utilité sociale. Aussi, le CESE préconise de mettre en œuvre une loi de programmation pluriannuelle de financement de la vie associative pour augmenter les subventions de l'État et des collectivités territoriales. Les activités associatives non lucratives devraient être protégées des règles du marché intérieur en matière d'aides d'État. Sur le modèle du mécénat, la déductibilité des dons aux associations d'intérêt général devrait être transformée en crédit d'impôt.

[Accéder au document](#)



Entreprises

Loi Agec : bilan de quatre ans de lutte contre le gaspillage et de promotion de l'économie circulaire

Le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de l'impact de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi Agec) dresse un bilan nuancé de l'application de la loi. Au-delà des constats, les rapporteurs émettent de nombreuses propositions pour permettre un véritable changement de modèle vers l'économie circulaire.

[Lire l'article](#)



Questions sociales



Quel bilan pour l'Union européenne de la santé ?

La Commission européenne a présenté, le 22 mai, le premier bilan de l'Union européenne de la santé. Créée en 2020, au cœur de la pandémie du Covid19, l'UE pour la santé a porté, en 4 ans, de nombreux projets destinés à protéger la santé de nos concitoyens européens.

[Lire l'article](#)



Numérique



Achat en ligne : la Cour de justice de l'Union européenne précise la notion de « commande avec obligation de paiement »

Lors d'une commande en ligne, le bouton de commande doit clairement indiquer qu'en y cliquant, le consommateur se soumet à une obligation de payer, même si l'obligation de payer est liée à la réalisation ultérieure d'une condition, a estimé la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans un arrêt rendu jeudi 30 mai 2024.

[Lire l'article](#)

Commerce en ligne : un État ne peut pas imposer des obligations supplémentaires à un prestataire de services en ligne établi dans un autre

État membre

Par un arrêt du 30 mai 2024 rendu dans les affaires Airbnb Ireland et Amazon Services, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé qu'un État membre ne peut imposer à un autre État des obligations supplémentaires à ce que prévoient les directives européennes en matière de commerce électronique. Au cas précis une réglementation italienne exigeait des services d'intermédiation en ligne tels qu'Airbnb, Expedia, Google, Amazon et Vacation Rentals leur inscription à un registre en Italie, des documents sur leur situation économique et le paiement d'une contribution financière. La Cour a rappelé que c'est l'État membre d'origine de la société qui fournit des services de la société de l'information qui régleme la prestation de ceux-ci.

[Accéder au document](#)



Emploi

Publication d'un rapport de la Cour des comptes sur la validation des acquis de l'expérience dans la fonction publique

Dans un rapport publié le 3 juin 2024, la Cour des comptes dresse le bilan de l'utilisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans la fonction publique et propose des axes de progrès en la matière.

[Lire l'article](#)

Les préconisations du CESE pour le logement des travailleurs saisonniers

Le 29 mai 2024, le Conseil économique, social et environnemental a adopté un avis intitulé « se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière » qui contient 16 préconisations. Le CESE suggère notamment une coordination par les régions, l'éligibilité des logement des travailleurs saisonniers aux mêmes aides que les logements permanents, une meilleure régulation des meublés de tourisme, de

mieux répertorier et de diffuser en temps réel les offres de logements disponibles pour les salariés saisonniers et d'organiser la mise en relation.

[Accéder au document](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



S'abonner à la Lettre de la DAJ

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Clémence Olsina / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Susie Bruno, Shirley du Parc, Céline Frackowiak, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©JB Eyguesier - Conseil d'Etat

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)